



Mairie de
St-Amant-Tallende
Puy-de-Dôme

Arrêté n° 2025Avct1
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de
2ème classe

Le Maire de SAINT AMANT TALLENDE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 17 novembre 2015 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01 janvier 2022;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. PONTEL Alexis</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à SAINT AMANT TALLENDE, le 31 décembre 2025

Le Maire,
Nathalie GUILLOT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application [telerecours citoyens](http://telerecours.fr) accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Place Dr Darteyre 63450 SAINT AMANT TALLENDE Tél. 04.73.39.30.20

http://www.saintamanttallende.fr

Publié par affichage le :

31 DEC. 2025



Mairie de
St-Amant-Tallende
Puy-de-Dôme

Arrêté n° 2025Avct2
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des attachés territoriaux
pour l'accès au grade de attaché principal

Le Maire de SAINT AMANT TALLENDE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération du 17 novembre 2015 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01 janvier 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme SELIMI Christine	attaché	attaché principal	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à SAINT AMANT TALLENDE, le 31 décembre 2025

**Le Maire,
Nathalie GUILLOT**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application [telerecours citoyens](http://telerecours.fr) accessible à partir du site www.telerecours.fr, mail : mairie@saintamantallende.fr

<http://www.saintamantallende.fr>

Publié par affichage le :

31 DEC. 2025